



Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations,
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

BAL n° 59 - 8, Avenue des Thébaudières - CP 30406
44804 SAINT-HERBLAIN CEDEX
Tél. : 02 28 01 19 19 / Fax : 02 51 78 67 79
E-mail : info@creai-pdl.fr
Site : www.creai-pdl.fr

- **Etudes**
- **Conseil**
- **Formation**
- **Animation**
- **Observation**

ANNÉE 2021

Devenir adhérent

- A titre personnel : 20 €

Chaque adhérent dispose d'une voix délibérative à l'Assemblée Générale et est éligible au Conseil d'Administration du CREA I Pays de la Loire

Chaque adhérent recevra la lettre électronique du CREA I

ADHESION PERSONNE PHYSIQUE

** En référence à l'article 163 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des Etablissements et Services sociaux et médico-sociaux (article L312-1 du C.A.S.F. et article L6111-2 du code de la santé).*

ADHESION «PERSONNE PHYSIQUE» 2021

au CREAL Pays de la Loire

Mme - Mr :

Adresse :

CP : Ville :

Montant : 20 €

Réglé le :

Chèque N° :

Banque :

Adhésion N° 2021-.....

Cachet du CREAL

Volet qui vous sera retourné après enregistrement de votre adhésion

2021

ADHESION «PERSONNE PHYSIQUE»

En conformité avec les statuts du CREAL Pays de la Loire qui stipulent dans l'article 3 que le CREAL comprend des personnes physiques (personnes qualifiées par l'intérêt qu'elles manifestent aux questions du handicap et de l'inadaptation...)

Mme - Mr :

Fonction :

Adresse :

CP : Ville :

Email ⁽¹⁾ :

Adhère au CREAL Pays de la Loire et s'acquitte de sa cotisation «Personne Physique» 2021 en joignant à cet effet un chèque de 20€⁽²⁾

Fait à le

Signature :

⁽¹⁾ si vous souhaitez recevoir des informations du CREAL via Internet

⁽²⁾ décision de l'Assemblée Générale du 23 septembre 2020